

LA PROTECTION ANTICHUTE



- ▶ En cas d'impossibilité de mise en oeuvre d'une protection collective, la protection des travailleurs doit être assurée au moyen d'un système d'arrêt de chute approprié ne permettant pas une chute libre de plus d'un mètre ou limitant dans les mêmes conditions les effets d'une chute de plus grande hauteur.
Une évaluation des risques de chute au poste de travail est réalisée avant le début des travaux. Elle se doit d'intégrer une procédure de sauvetage adéquate en cas de chute.

LES COMPOSANTES D'UN SYSTÈME ANTICHUTE

✓ Dispositif d'ancrage (EN 795)

Il s'agit du point où le système antichute est attaché de façon sûre. Le choix du dispositif d'ancrage est déterminant pour la sécurité de l'utilisateur. Le type d'ancrage varie selon la structure disponible et devra être choisi en fonction du travail à effectuer, du mode de protection requise (antichute ou positionnement) et des EPI utilisés. On vérifiera la résistance de l'ancrage de telle sorte qu'il soit capable de supporter les efforts liés à une chute.

✓ Harnais d'ancrage (EN 361)

Le harnais antichute est un dispositif de préhension du corps destiné à retenir l'utilisateur. Sa conception doit assurer une répartition homogène des efforts à travers tout le corps, afin d'éliminer tout risque de lésions suite à une chute. Il est équipé d'un ou de plusieurs éléments d'accrochage (D ou anneaux de sangles), permettant la connexion de l'utilisateur au reste du système.

Le harnais antichute peut également inclure un dispositif de maintien au travail (ceinture et longe de positionnement) pour permettre de travailler les mains libres.

✓ Élément de liaison (EN 353-1, EN 353-2, EN 354, EN 355, EN 358, EN 360, conformément à la norme EN 363)

L'élément de liaison relie l'utilisateur (via son harnais) au dispositif d'accrochage. Cet équipement (longe, absorbeur d'énergie, antichute mobile incluant un support d'assurage flexible ou rigide, antichute à rappel automatique, etc.) sera choisi en fonction de la liberté de mouvement qu'il offre à l'utilisateur, tout en garantissant sa sécurité en cas de chute. Il est important de vérifier la compatibilité de l'élément de liaison avec l'environnement de travail (tirant d'air, présence d'arêtes vives, risque d'effet pendulaire, etc.) et le type de travaux à effectuer (par exemple : travaux de soudure ou de peinture pouvant endommager un équipement si celui-ci n'est pas approprié). Cet élément doit toujours inclure un dispositif de dissipation d'énergie afin de garantir un arrêt sans dommage corporel pour l'utilisateur (impact en cas de chute inférieur à 600 daN).



Pour garantir une utilisation optimale du système antichute, il est indispensable que tous ces éléments (point d'ancrage, harnais antichute, éléments de liaison et dissipateur d'énergie) soient compatibles entre eux.

▶ VÉRIFICATION PÉRIODIQUE



Les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur, qu'ils soient en service ou en stock, doivent faire l'objet d'une vérification depuis moins de douze mois au moment de leur utilisation. Cette vérification périodique obligatoire doit être effectuée par une personne compétente.

▶ LE FACTEUR DE CHUTE



Le choix du point d'ancrage est déterminant pour garantir la sécurité de l'utilisateur.
Il est important de toujours choisir un point d'ancrage situé au dessus de la taille de l'utilisateur, mieux encore, au dessus des épaules.
La dangerosité d'une chute augmente de façon exponentielle dès lors que le facteur de chute est important. Un facteur de chute important génère des efforts plus importants, ainsi qu'une hauteur de chute plus grande; cela augmente le risque de blessure consécutive à une chute (heurt d'un objet en contrebas) et il en résulte une procédure de sauvetage plus longue et plus complexe.

